

**Assemblée générale**Distr. limitée
21 mai 2009

Original: français

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

Cinquante-deuxième session

Vienne, 3-12 juin 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport du Sous-Comité scientifique et technique
sur les travaux de sa quarante-sixième session****Proposition de la France visant à inscrire un nouveau point
à l'ordre du jour du Comité des utilisations pacifiques de
l'espace extra-atmosphérique en 2010****Document de travail présenté par la France****

1. Comme annoncé en février dernier pendant le débat général lors de la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique par l'Ambassadeur François-Xavier Deniau, Représentant permanent de la France auprès des Nations Unies à Vienne, la France propose que le Comité décide l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique dans le cadre d'un plan pluriannuel.
2. Le titre suggéré pour ce nouveau point est "La viabilité à long terme des activités spatiales".
3. La viabilité à long terme des activités spatiales est une question préoccupante pour les États conduisant des activités dans l'espace et pour les opérateurs commerciaux de systèmes satellitaires. La croissance régulière du nombre d'acteurs dans les activités spatiales, à la fois acteurs gouvernementaux et entités privées, les effets de l'environnement spatial sur les satellites, la prolifération des débris spatiaux et le développement de vols habités commerciaux posent la question de la possibilité de continuer à utiliser l'espace extra-atmosphérique de manière sûre. Afin d'assurer la viabilité des opérations dans l'espace, une information complète, précise et rapidement accessible sur les objets spatiaux en orbite de la Terre, sur l'environnement spatial naturel et sur les risques en provenance de l'espace est

* A/AC.105/L.273.

** Le contenu du présent document a été transmis au Secrétariat le 20 mai 2009.



indispensable pour tous les acteurs de l'espace. Ceci nécessite un effort international de surveillance, de communication et de coordination.

4. Un groupe d'experts informel a été mis en place en février 2008 à l'initiative de la France, comportant des représentants des États Membres, d'organisations internationales gouvernementales, d'entités non gouvernementales et d'opérateurs commerciaux de satellites de télécommunication. Sur la base des travaux réalisés par ce groupe informel, un document de réflexions préliminaires a été préparé et sera mis à la disposition des délégations à la cinquante-deuxième session du Comité. Il passe en revue les questions qui affectent la viabilité à long terme des activités spatiales et propose quelques premières idées de recommandations et de compléments aux mécanismes internationaux existants qui pourraient contribuer à préserver la sécurité et la sûreté de l'espace extra-atmosphérique sur le long terme.

5. Afin de poursuivre les réflexions initiées dans ce groupe informel dans le cadre intergouvernemental du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de pouvoir ainsi y associer tous les États Membres du Comité et leurs experts et d'effectuer l'analyse la plus exhaustive possible, la France propose qu'un nouveau point soit inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique pour sa session de février 2010, les travaux à réaliser dans l'immédiat étant essentiellement de nature technique.

6. Le lancement de travaux sur la viabilité à long terme des activités spatiales serait complémentaire des initiatives existantes et prendrait en compte, comme le fait le document élaboré par le groupe d'experts informel piloté par la France, les résultats des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, notamment concernant la réduction des débris spatiaux, la météorologie spatiale, etc.

7. L'examen de ce nouveau point pourrait avoir lieu dans le cadre du plan pluriannuel suivant:

2010: Établissement d'un groupe de travail pour analyser les défis actuels et futurs que rencontrent et rencontreront les activités dans l'espace et examiner les mesures susceptibles d'améliorer la viabilité à long terme des activités spatiales. En plus des propositions des États Membres, le groupe de travail pourrait se baser sur le travail réalisé dans le cadre du groupe informel pour ses délibérations et l'élaboration ultérieure de recommandations destinées au Sous-Comité. Il est suggéré que soient invités à titre de participants au groupe de travail les organisations internationales qui conduisent des travaux dans les domaines de la sécurité et de la sûreté des activités spatiales ainsi que les opérateurs de satellites commerciaux.

2011: Continuation des échanges de vues au sein du groupe de travail entre États Membres, en tenant dûment compte de la pratique des entités privées intéressées quant aux mesures potentielles pour améliorer la viabilité à long terme des activités spatiales. Rédaction d'un projet de document intitulé "Meilleures pratiques pour la viabilité à long terme des activités spatiales" sur la base des conclusions des travaux menés en 2010 et 2011.

2012: Finalisation du document sur les "Meilleures pratiques" et présentation au Comité. Celui-ci examinera s'il convient de le publier sous la forme d'une résolution distincte de l'Assemblée générale ou de le faire approuver par cette dernière dans le cadre de la résolution annuelle.